

# La lettre CAPITAL

## Edito



**Le « Made in France » : un thème de campagne des Présidentielles mais surtout un enjeu stratégique pour notre pays.**

par Benoît Pastour,  
Directeur général

*79 % des Français souhaitent que « le produire en France » soit un sujet majeur pour la présidentielle\*; ils font preuve à mon sens d'une remarquable lucidité. La France a perdu 1 million d'emplois dans l'industrie en 20 ans. Pendant trop longtemps la fausse bonne idée a été de considérer qu'il existait une société « postindustrielle », alors que c'est bien l'industrie qui féconde et nourrit l'essentiel des services.*

*Loin du réflexe protectionniste, il faut « armer » nos entreprises pour leur redonner la possibilité de s'imposer sur le terrain de jeu international. Le « Made in France » doit devenir le gage d'une meilleure qualité, d'un très bon rapport qualité prix et d'une remarquable adaptation du produit aux besoins du consommateur.*

*Il faut constituer ce terreau fertile. Nos administrations doivent favoriser la vie de nos entreprises, être moins tatillonnes et simplifier résolument des réglementations et une fiscalité devenues trop complexes. Il est nécessaire d'inciter les français à investir dans les PME. Nos atouts doivent être mis en valeur (la qualité de nos ingénieurs, le crédit d'impôt recherche...). Il faudra trouver le moyen de réduire le coût du travail pour les entreprises industrielles confrontées à la compétition internationale. Certains parlent de la mise en place d'un crédit d'impôt production ciblé. Pourquoi pas ? C'est donc l'investissement dans nos PME régionales et, plus particulièrement, dans les entreprises d'avenir, qui permettra de rapatrier les volumes de production.*

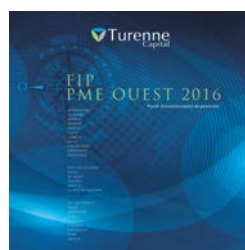
*Notre action d'investisseur aux côtés des dirigeants de nos entreprises s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Afin que nous puissions efficacement aider nos entreprises dans leur croissance, Messieurs les politiques, merci de penser à fertiliser le terreau de nos PME.*

\* Etude Sphere/Opinionway – juillet 2016

## L'actualité du Groupe

En cette rentrée 2016, Turenne Capital poursuit la levée de son fonds d'investissement de proximité : le FIP PME Ouest 2016 et de son fonds commun de placement dans l'innovation : le FCPI Top Gazelles 2016, éligibles à une réduction d'impôt sur le revenu.

### Le FIP PME Ouest 2016

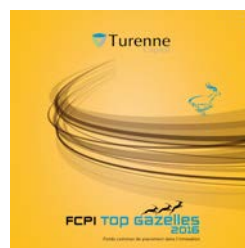


Ce Fonds sera investi à hauteur de 90 % dans 4 régions devenues 3 quelques jours après son agrément en décembre dernier : l'Ile-de-France, la Normandie et les Pays-de-la-Loire.

La durée de blocage des parts est de 5 ans et demi à 7 ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard.

Ce fonds ouvre droit à une réduction d'IR 2016 à hauteur de 18 % de la souscription hors droits d'entrée, dans la limite\* de 4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et de 2 160 € pour une personne seule, en contrepartie du blocage des parts et du risque de perte en capital qu'il présente.

### Le FCPI Top Gazelles 2016



Créé en décembre dernier, Top Gazelles 2016 investira 100 % de son actif dans des entreprises innovantes, prioritairement cotées sur Alternext, le compartiment C d'Euronext et le Marché libre. Il est ouvert à la souscription pour l'IR 2016 dans les conditions ci-avant décrites, jusqu'au 31 décembre 2016.

Les réductions d'IR liées aux souscriptions des FIP et FCPI sont cumulables, dans la limite du plafond des niches fiscales de 10 000 €.

## 17 milliards d'euros

C'est la collecte nette des Organismes de placement collectifs de droits français entre le 1<sup>er</sup> janvier et fin juin 2016.

Le capital investissement, avec ses 860 millions d'euros collectés au titre de l'ISF PME pendant cette même période, représente un segment de niche dans le financement de l'économie en France.

Sources : AFG / septembre 2016 – CFNews / Juillet 2016

*Cette lettre d'information est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, les informations fournies dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Les appréciations formulées reflètent notre opinion à la date de publication et sont donc susceptibles d'être révisées ultérieurement. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.*

## FOCUS : APPEL A PROJETS - PRIX 2017 DE LA FONDATION POUR L'INNOVATION THÉRAPEUTIQUE BÉATRICE DENYS

Créée en 2006 et sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale, la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys soutient des projets ayant pour objectif d'apporter un bénéfice thérapeutique aux patients, aux professionnels de santé et aux systèmes de soins tout en ayant des perspectives de valorisation à brève échéance.

L'objectif principal est de contribuer à l'émergence de projets d'excellence avec une visibilité économique immédiate.

La Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys ouvre un nouvel appel à projets national, destiné aux chercheurs et cliniciens académiques du domaine biomédical. En mai 2016, la Fondation a récompensé deux projets d'excellence : le projet DiaDx sur le diagnostic du cancer, lauréat du Prix 2016 et porté par le docteur Alain Thierry et Bruno Venuat. Le projet CMI'Nov, qui développe un dispositif de réparation de la valve mitrale porté par le docteur Marco

Vola et Bernard Pain a quant à lui remporté le Prix du Jury.



Depuis sa création, la Fondation a récompensé plus d'une quinzaine de projets au sein de laboratoires académiques. Parmi eux, six sont aujourd'hui au stade de la création d'entreprise.

L'appel à projets 2016-2017 s'adresse à **tout projet de recherche, quel que soit le domaine thérapeutique concerné**. L'objectif est d'apporter un bénéfice aux patients, aux professionnels de santé ou aux systèmes de soins, tout en ayant des perspectives de

valorisation par la **création d'entreprise** à brève échéance.

Après une présélection basée sur des critères de valorisation, les projets seront évalués sous couvert de confidentialité.

Epaulée financièrement et opérationnellement notamment par Turenne Capital, la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys est fière d'être soutenue par de nombreux donateurs individuels et institutionnels et veut pouvoir élargir son activité en accueillant de nouvelles contributions.

**Pour plus d'informations, candidater ou donner :**

<http://fondationbeatrice.wix.com/fondation>  
[www.turenne-sante.com/la-fondation/](http://www.turenne-sante.com/la-fondation/)  
[fondation.beatrice-denys@turennecapital.com](mailto:fondation.beatrice-denys@turennecapital.com)



### MIEUX COMPRENDRE

#### LE CAPITAL INVESTISSEMENT

#### La « Lettre d'intention »

Couramment appelée LOI, acronyme anglophone de Letter of Intent, la lettre d'intention est un engagement moral émis par la société de gestion souhaitant faire investir un ou plusieurs fonds dans une entreprise vis-à-vis de cette dernière.

La société de gestion se présente, expose sa compréhension de l'entreprise et de son business plan, son intérêt pour l'entreprise, ainsi que les modalités de l'opération envisagée (nombre et nature des titres, valorisation retenue, le calendrier, impact éventuel sur la gouvernance) et les conditions préalables à la réalisation de l'opération.

Elle mentionne une clause de confidentialité et peut comporter une clause d'exclusivité assortie d'une échéance.

Une fois la lettre d'intention signée par l'entreprise, le projet d'investissement peut être soumis aux dirigeants de la société de gestion, et les due diligence peuvent débuter.

### LA VIE DES PORTEFEUILLES :

#### INVESTISSEMENTS ET CSSIONS



Plusieurs fonds gérés par Turenne Capital et sa filiale commune avec le Crédit Agricole Nord de France ont investi un montant de 4,5 millions d'euros dans Le groupe EUROVANILLE, un des leaders mondiaux de la transformation et du conditionnement de vanille naturelle.

La Boîte aux Enfants



La Boîte Aux Enfants, opérateur des Gulli Parcs, dans lequel les fonds gérés par Turenne Capital ont investi fin 2015, a acquis cet été la société Acrochats, et son parc en région parisienne.

Avec ce 12<sup>e</sup> parc détenu en propre, La Boîte aux Enfants conforte son leadership du marché français des Parcs de Jeux couverts destinés aux familles et aux enfants de 1 à 12 ans.



Dans le cadre de notre adhésion aux Principes pour un Investissement responsable (UN PRI), nous vous proposons de vous transmettre l'ensemble de nos prochaines informations sur le fonds que vous avez souscrit par courrier électronique. Pour ce faire, envoyez-nous un message électronique à l'adresse suivante : [relationsinvestisseurs@turennecapital.com](mailto:relationsinvestisseurs@turennecapital.com)